Commune de Les Bons Villers
Opération de Développement Rural

FRW

COMMISSION LOCALE DE DEVELOPPEMENT RURAL

Le 27 mars 2019 – procès-verbal de la séance plénière

Présents :
CLDR : 31 membres (liste de présences disponible au secrétariat de la CLDR)
Administration communale – service Environnement: Delphine Deblaer, Ingrid Lavendy
Administration communale – service Cohésion sociale : Laurent Périquet, Géraldine Legrand
CPAS : Louisa Capelli (personne-ressource Plateforme volontariat)
CODERM : Lucien Michaux (personne-ressource Patrimoine)
Fondation Rurale de Wallonie (Organisme d'accompagnement): Martine Gilles, Dimitri Phukan
Bureau Drea²m (Auteur de PCDR) : Alexandre Pierard, Thomas Fages
Excusés :
Bourgmestre : Mathieu Perin
CLDR : 15 membres
SPW-DGO3 : Louis Nicodème

Ordre du jour

- ✓ Modification de la CLDR (démissions – remplacements)
- ✓ **Présentation par Drea²m de 4 fiches-projets du lot 1 et avis de la CLDR**
- ✓ Divers, agenda

Les annexes à ce pv et tous les documents de travail de la CLDR se trouvent en ligne sur
www.lbv2030.info/cldr

---

1. PV de la réunion du 26/02/2019, approuvé en séance.

2. Modification de la CLDR (démissions – remplacements)

4 Démissions :

- *Vincent Bottemanne - Frasnes*
- *Bernadette Van Dorslaer - Villers*
- *Hubert Van de Werve – Villers*
- *Sandra Van Looy - Rèves*

4 Remplaçants (à valider par le Conseil communal en avril):

- *Vincent De Busscher – Villers*
- *Jean-Luc Hennecker – Villers*
- *Emmanuelle Desmedt - Rèves*
- *Une personne de Frasnes de la réserve de candidatures pas encore identifiée*

4 Présentation de 4 fiches-projets du lot 1 et avis de la CLDR

L'Auteur DREA2M présente sa réflexion sur le contenu de 4 fiches –projets (voir annexe 1). Les avis des membres de la CLDR sont récoltés au sein de 4 tables de travail animées par le bureau Drea²m ou la FRW.

Synthèse des réflexions des 4 tables de travail

1. Fiche-projet **« Réhabiliter et mettre en valeur le petit patrimoine populaire »**

Quelques exemples de petit patrimoine populaire wallon :
Patrimoine sacré (croix, potales, calvaires, signalisation et délimitation (bornes, enseignes,…), point d'eau (fontaines, puits, abreuvoirs,…), temps et espace (horloges, cadrans solaires,…), justice et liberté (perrons, piloris,…), outils anciens (alambics, fours,…), les thématiques liées au petit patrimoine populaire sont nombreuses. Ces traces témoignent d'époques révolues, de traditions, de croyances, de modes de vie ou de malheurs anciens.
Eléments dont il faut tenir compte pour la fiche-projet :
La Région wallonne vient de lancer un **appel à projets** destiné à recenser le **petit patrimoine populaire wallon (PPPW)** disséminé dans les communes de Wallonie. **25 entités seront sélectionnées.** La Commune de les Bons Villers vient de déposer un projet qui sera mis en œuvre avec le concours de différentes personnes ressources et associations du territoire.
Les parties prenantes pour la fiche-projet :
Le CODERM, le Musée Rodava, la CCATM, le GAL Pays des 4 Bras, le Groupe action Passeurs de mémoire, citoyens « personnes ressources ».
Réflexions et propositions de la CLDR :

- Ne pas restreindre le petit patrimoine aux éléments religieux mais s'intéresser à la **dimension populaire**.
- A partir des inventaires existants fort complets, il serait judicieux d'établir une liste de ces biens PPPW et de **réduire le nombre de biens identifiés à une centaine** pour l'entité (cf visibilité cartographique).
- Penser **le support de publication en format numérique**
  Deux membres de la CLDR proposent leurs services pour la digitalisation cartographique des biens répertoriés en collaboration avec le personnel communal et les personnes ressources.
- Le groupe porteur du projet fera ensuite un diagnostic de l'état des biens répertoriés et introduira régulièrement des dossiers de demande de subvention pour **la restauration du PPPW** auprès de l'AWAP. Le crowdfunding pourrait aussi être utilisé comme source de financement.
- Ce projet PPPW est l'occasion de souder les villages par la découverte de ce petit patrimoine commun par des **balades thématiques** (éventuellement couplées avec des balades à thématique « nature »).
- La v**alorisation touristique est à faire en lien avec le GAL Pays des 4 bras.**

2. Fiche-projet **« Valoriser les zones naturelles en créant un maillage écologique »**

Il semble pertinent de **réaliser un corridor écologique entre les zones naturelles de Villers-Perwin** (ruisseau de Grand Champs, site de la Mée, prairies, boisements, ripisylves …) **et Frasnes** (ruisseau du Bosquet Mondez, parc de Dobbeleer, prairies, boisements, ripisylves..)**.**
Plusieurs observations d'habitants signalent la présence de gibier (chevreuils notamment) sur cet axe.
Pour la réalisation de cette liaison écologique plusieurs remarques et suggestions ont été formulées :

- Il est possible de réaliser un écoduc ou un crapauduc sous la N5 entre le ruisseau de Grand Champs et la parcelle n°67A - section C - division 1. La maîtrise foncière le permet et la surélévation de la route à cet endroit rend possible le creusement de galeries sous la N5. Néanmoins plusieurs contraintes se présentent à cet aménagement : la Région (DGO1) donnera-t-elle son accord pour aménager cette section de la N5 ? Quel serait le coût d'un tel aménagement dans ce cas de figure? La Commune peut-elle supporter le coût de cet aménagement ? L'idée fait l'unanimité des participants mais ceux-ci souhaitent aussi que le projet soit réalisable.
- Un exploitant agricole fait remarquer qu'il est possible de réaliser des haies ou des bandes fleuries/enherbées **MAIS** que même si elles sont subventionnées cela dépend aussi grandement de l'exploitant agricole qui doit donner son accord même sur des parcelles appartenant à la Commune.
- Cet exploitant conseille également de réaliser les haies et bandes enherbées en limite de parcelles plutôt qu'en bordure de chemins pour une question d'accessibilité.

L'aménagement paysager du bassin d'orage situé à côté du site Agricœur est aussi plébiscité. Il faut toutefois prendre en compte les pentes abruptes autour du bassin.
La zone humide du Tintia à Mellet classée Périmètre d'Intérêt Paysager est aussi mis en avant comme un lieu à préserver et à valoriser
Est-il possible de **créer une continuité écologique entre la zone Natura 2000 de « la vallée de Thyle » et la Structure Écologique Principale située sur le ruisseau de la Rampe** ? (manque de maîtrise foncière)
Le parc du golf de Pierpont peut-il s'engager à des pratiques respectueuses de l'environnement ? (pesticides, fauchage tardif, bandes enherbées, haies …)
D'autres actions sont réalisables mais **quel investissement financier la Commune peut-elle mettre pour la réalisation de ces actions ? Quelles sont les parcelles communales où un accord avec l'exploitant agricole pourrait être trouvé ?** Ces réponses détermineront la marge de manœuvre à disposition pour cette fiche projet.

3. Fiche-projet **« Valoriser les chemins et sentiers qui font découvrir la nature »**

- Il est proposé de se concentrer sur des boucles : **une boucle entre Frasnes et Rèves** et **une boucle entre Mellet et Villers-Perwin**.
  Le tracé des deux boucles est repris sur un plan en cours de réunion (voir annexe 2).
  A terme, les boucles pourront être reliées entre elles et jusqu'aux centres des villages (en privilégiant les venelles et sentiers).
- **A Mellet, la rue Léon Rucquoy** termine malheureusement en impasse et un sentier pourrait la prolonger vers l'Est.
- **Une boucle au Sud de Mellet** autour de la zone paysagère entre la rue des Prés et la rue des Prés de Saint-Jean est intéressante mais il ne semble pas nécessaire de systématiquement vouloir traverser les zones naturelles (tourner autour peut être suffisant) et le chemin des Prés de Saint-Jean ; cette boucle permet une liaison vers Wayaux.
- **A Frasnes, l'ancienne ligne de chemin de fer** entre la rue des Français et la rue de Houtain devrait conserver un aspect nature, il serait dommage de l'asphalter. Les chemins de remembrement de la commune sont déjà suffisamment nombreux et peuvent être adaptés aux usagers qui souhaitent un revêtement lisse (roller, enfants apprenant le vélo, cyclo,…)

- **Les sentiers au Nord de Villers-Perwin** sont la porte d'entrée vers les magnifiques aires de randonnées de Villers-la-Ville, il faudrait faire en sorte que ces sentiers soient correctement balisés (lien avec GAL) et surtout qu'ils restent ouverts. Le cas du Chemin de la Hutte est mis en évidence car la boucle historiquement possible a été condamnée par des panneaux la privatisant.
- Les sentiers devraient être accompagnés de quelques **aires de repos et de mobilier urbain** (poubelles et bancs essentiellement).
- Placer des panneaux aux entrées des sentiers pour **signaler le niveau d'accessibilité** (VTT/vélo de route, adapté PMR, piéton uniquement, …), signaler l'entrée des sentiers et donner les directions principales.
- Des membres de la CLDR se proposent pour aller sur le terrain pour vérifier les différents points particuliers des sentiers.
  Il existe **2 Groupe Sentiers actifs** :
  - Au niveau communal, les bénévoles vont répertoriés tous les sentiers de la commune à partir de l'inventaire de sentiers.be
  - Au niveau Pays des 4 Bras, les bénévoles vont compléter des fiches d'accessibilité piétons vers des pôles centraux (écoles, complexe sportif,…).
- La thématique des sentiers faisant découvrir la nature devra être couplée à la thématique du patrimoine (voir la superposition possible des points d'intérêt).
- Il faut aussi tenir compte de **l'entretien des sentiers** qui n'est pas subsidié mais pourrait faire l'objet de chantier participatif ou de parrainage (cf les GR).
- **La bande enherbée de 5 m** le long des chemins et sentiers de balade.

4. Fiche-projet **« Créer une plateforme locale de volontariat – échange de services »**

- Le projet de départ sera porté par le service cohésion sociale. Une phase pilote est enclenchée avec 5-6 bénévoles pour la lecture de contes aux enfants, l'école de devoirs, un atelier pâtisserie et la tenue du point poste. Chaque bénévole signera une convention avec la Commune (défraiement/assurances).
- La Commune peut organiser le bénévolat pour les missions en lien avec ses compétences. Elle doit rester dans les limites légales et suivre la réglementation. L'échange de particuliers à particuliers relève d'un autre domaine et d'autres règles s'appliquent.
- L'ambition est que le projet soit porté par tous et ne reste pas entre les mains de la Commune. Le secrétariat de la plateforme pourrait être assuré par des bénévoles.
- Le projet d'échange de service / volontariat doit rester large et embrasser de nombreuses thématiques pour pouvoir grandir et être approprié par tous. Il doit être ouvert à toute personne ayant un besoin.
- Chaque bénévole doit être rencontré, individuellement ou collectivement, pour évaluer les compétences qu'il peut offrir.
- Pour identifier les besoins des personnes, l'idéal est de passer par des partenaires : CPAS, associations de terrain, relais locaux pour la plateforme (à créer) …
- Un outil informatique doit être crée. Plusieurs pistes sont proposées : prestataire externe, stagiaire informaticien, IMIO…Le service de cohésion est en contact avec la plateforme francophone du volontariat pour le développement de l'outil. Genappe est dans une démarche similaire.
- Plusieurs propositions pour la communication : bulletin communal, LBV et nous (groupe facebook), site internet, réunion citoyenne…La proposition est aussi de créer un numéro vert

pour centraliser toutes les offres et les demandes. Les outils de contact et de communication ne doivent pas être uniquement numériques.

- Il faudrait créer des partenariats avec les structures qui proposent déjà des échanges de services ou du bénévolat ex : les mutualités pour véhiculer les gens à leurs rendez-vous médicaux.
- Propositions d'échanges de services : écrivain public, une solution pour dépanner et véhiculer les personnes n'ayant pas accès au taxi social (revenu trop élevé), offrir de la compagnie aux personnes seules, organiser un ramassage de pommes ou autre fruits et légumes dans les jardins de personnes qui ne peuvent les entretenir, des bénévoles qui se rendent à domicile pour aider les enfants en difficultés à faire leur devoir (projet similaire à Charleroi), le repair café….
- Organiser une fête annuelle centrée sur l'échange de services qui pourrait prendre la forme d'un banquet des Bons Villers. Cette fête devrait être tournante pour casser l'esprit de clocher.
- Localisation : les maisons de village et le pôle citoyen dans l'ancienne épicerie sociale.

5 Agenda et divers

- ✓ **Samedi 30/03 (9h à 12h):**
  Chantier participatif d'entretien du site de la Flache et animation "abri à batraciens" avec plantations de plantes aquatiques et de zones humides
- ✓ **Mercredi 03/04(18h30):**
  Groupe PCDN – choix des projets pour 2019 (budget 5.000 €/an)
- ✓ **Mardi 23/04 (19h30)**: Réunion plénière CLDR- examen des 3 dernières FP du lot 1
- ✓ **Lundi 6 mai (19h30) :**
  Groupe vélo du Pays des 4 Bras – 1ère réunion à Villers-la-Ville
  - Sensibilisation à l'utilisation du vélo sur les communes de VLV/LBV/Genappe
  - Balades vélo
  - Identification des points noirs
  - Inventaire parkings vélo
  - Propositions d'aménagements à réaliser

Pour le secrétariat de la CLDR,

Martine Gilles & Dimitri Phukan
Fondation Rurale de Wallonie (FRW)